

2. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le présent document est la déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de ACM Belgium Life SA. Il propose une description qualitative de la manière dont le GACM, au titre de l'ensemble de ses entités, y compris ACM Belgium Life SA, prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Il contient également un rapport de suivi des indicateurs de ces principales incidences négatives donnant des chiffres déclinés au niveau de l'entité ACM Belgium Life SA.

Cette déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le GACM a mis en place plusieurs politiques lui permettant d'identifier, prendre en compte et atténuer les principales incidences négatives de ses investissements en direct sur les facteurs de durabilité. Sa démarche repose sur quatre piliers :

1

L'intégration dans l'analyse ESG avant investissement : l'analyse ESG effectuée avant investissement intègre certaines principales incidences négatives, soit au travers d'une note ESG pour l'entreprise analysée, soit au travers de l'analyse des controverses auxquelles l'entreprise peut être exposée. Ces analyses résultent en l'exclusion des émetteurs n'atteignant pas un niveau d'exigence minimum. Une approche similaire est également appliquée pour les émetteurs souverains.

2

L'application de politiques sectorielles : pour certains secteurs à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des politiques sectorielles exigeantes. C'est le cas en particulier des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), du tabac ou encore des armes non conventionnelles.

3

L'application de sa politique d'engagement actionnarial : dans le cadre de ses échanges avec les entreprises qu'il finance, le GACM cherche notamment à limiter les incidences négatives de celles-ci, et à les engager dans une démarche plus durable. Cela passe par le vote de résolutions en assemblées générales mais aussi par le dialogue avec certaines entreprises.

4

La stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat : le GACM a mis en place une stratégie climatique de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements. Cet objectif vise spécifiquement à diminuer les incidences négatives liées aux émissions de gaz à effet de serre des entreprises sur lesquelles le GACM investit.

Pour les investissements réalisés en indirect, une analyse ESG de la stratégie des sociétés de gestion et des fonds qu'elles proposent, notamment la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte.

L'ensemble de ces mesures doivent permettre au GACM de limiter les principales incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité. Le présent rapport, publié annuellement, permettra de suivre l'évolution des indicateurs d'incidences négatives du GACM.

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Les indicateurs de principales incidences négatives présentés ci-dessous ne sont calculés que pour les actifs financiers pour lesquels ACM Belgium Life SA dispose des données nécessaires à leur calcul. En particulier, les données ne sont pour le moment pas disponibles en ce qui concerne les investissements réalisés au travers de fonds (y compris les unités de comptes). Les indicateurs exprimés par millions d'euros investis sont rapportés aux encours financiers couverts par l'analyse, et non pas au total des investissements de ACM Belgium Life SA.

A des fins de transparence, sont publiés dans la colonne «Explication» du tableau ci-dessous les taux de couverture relatifs aux indicateurs de l'année 2022. Pour un indicateur donné, il s'agit du montant d'actifs inclus dans le calcul de l'indicateur, par rapport au montant d'actifs qui auraient pu être inclus dans le calcul si les données nécessaires étaient disponibles. Exemple : le taux de couverture de l'indicateur d'empreinte carbone est de 91%.

Cela signifie que 91% des investissements de ACM Belgium Life SA dans des entreprises en direct sont couverts par l'analyse. Les taux de couverture de l'indicateur 6 sont rapportés au total des investissements dans des entreprises de chacun des neuf secteurs.

De nombreux indicateurs ne sont à ce jour pas communiqués par la plupart des entreprises sur lesquelles ACM Belgium Life SA est investie, ce qui explique des taux de couverture faibles pour certains indicateurs. Les valeurs des indicateurs dont les taux de couverture sont faibles ne sont potentiellement pas représentatives du portefeuille global. Les taux de couvertures devraient néanmoins s'améliorer dans les prochaines années, à mesure de la bonne publication de ces indicateurs par les entreprises, notamment suite à l'entrée en vigueur de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive).

■ Les indicateurs présentés ci-dessous sont calculés avec les données fournies par le prestataire ISS.

Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés							
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante		
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement							
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	21 327	21 210	Taux de couverture : 91%	Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris pour le climat (cf. partie I.F du présent rapport), politique d'engagement actionnarial (cf. partie I.D), politiques sectorielles liées aux énergies fossiles (cf. partie I.A.2 et I.A.3), intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).	
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	4 378	4 914	Taux de couverture : 91%		
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	162 035	130 801	Taux de couverture : 91%		
		Émissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2	187 740	156 925	Taux de couverture : 91%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 (de niveaux 1 à 3) par millions d'euros	290	209	Taux de couverture : 91%		
	3. Intensité de GES	Intensité de GES en tonnes d'équivalents CO2 (de niveaux 1 à 3) par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	857	600	Taux de couverture : 91%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4%	4%	Taux de couverture : 91%. Cet indicateur inclut l'intégralité de l'exposition à une entreprise dès lors qu'elle tire un revenu des combustibles fossiles.		Politiques sectorielles liées au charbon, ainsi qu'au pétrole et au gaz (cf. parties I.A.2 et I.A.3), politique d'engagement actionnarial (cf. partie I.D), intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).



Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
--	-------------------	-----------------------	-----------------------	-------------	--

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Emissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	82 %	Non disponible	Taux de couverture : 15 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
		Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	67 %	Non disponible	Taux de couverture : 6 %	Politique sectorielle liée au charbon (cf. partie I.A.2), politique d'engagement actionnarial (cf. partie I.D), intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).

Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
--	-------------------	-----------------------	-----------------------	-------------	--

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Emissions de gaz à effet de serre	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique				Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
		A - Agriculture, sylviculture et pêche	n/a	n/a		
		B - Industries extractives	n/a	n/a		
		C - Industrie manufacturière	0,30	Non disponible	Taux de couverture : 36 %	
		D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,99	Non disponible	Taux de couverture : 24 %	
		E - Production et distribution d'eau	4,38	Non disponible	Taux de couverture : 90 %	
		F - Construction	Non disponible	Non disponible	Taux de couverture : 0 %	
		G - Commerce	Non disponible	Non disponible	Taux de couverture : 0 %	
		H - Transports et entreposage	0,48	Non disponible	Taux de couverture : 14 %	
		L - Activités immobilières	Non disponible	Non disponible	Taux de couverture : 0 %	

Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites / établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,00 %	Non disponible	Taux de couverture : 94 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,13	Non disponible	Taux de couverture : 2 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,75	Non disponible	Taux de couverture : 3 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).



Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	Non disponible	Taux de couverture : 94 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	4 %	Non disponible	Taux de couverture : 66 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).

Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	7%	Non disponible	Taux de couverture : 8%	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes / hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	44%	Non disponible	Taux de couverture : 39%	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1), politique d'engagement actionnarial (cf. partie I.D).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Non disponible	Taux de couverture : 94%	Politique sectorielle liée à l'armement controversé (cf. partie I.A.5), intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	172	Non disponible	Taux de couverture : 100 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales en nombre absolu, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	1	Non disponible	Taux de couverture : 100 %. Ce pays est la Pologne.	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
		Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	8 %	Non disponible	Taux de couverture : 100 %. Ce pays est la Pologne.	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).



Indicateurs complémentaires applicables aux investissements des actifs immobiliers

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	n/a	n/a		
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	n/a	n/a		

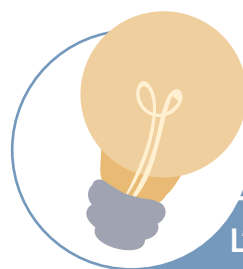
Indicateurs complémentaires applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidences année 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions	19. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	18 %	Non disponible	Taux de couverture : 92 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).
Droits de l'homme	20. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	4 %	Non disponible	Taux de couverture : 66 %	Intégration dans l'analyse ESG avant investissement (cf. partie I.A.1).

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'approche du GACM pour prendre en compte les principales incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilités repose sur **quatre piliers** :

- La prise en compte de ces principales incidences négatives dans l'analyse ESG réalisée avant chaque nouvel investissement.
- L'application de politiques sectorielles, notamment sur les secteurs du charbon, des hydrocarbures et du tabac.
- Une politique d'engagement actionnarial permettant d'encourager les entreprises à réduire leurs incidences négatives.
- Une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris.



L'ensemble de ces points sont détaillés dans la première partie de ce rapport.

D. Politique d'engagement

Le GACM mène une politique d'engagement actionnarial active, que ce soit dans l'exercice des droits de vote associés à aux titres détenus ou au travers d'un dialogue direct avec les entreprises. Cet engagement permet d'encourager les contreparties à une meilleure prise en compte de leurs principales incidences négatives. Plus de détails sur cette politique d'engagement actionnarial sont donnés dans la partie I.D. de ce rapport.

E. Références aux normes internationales

Le GACM a développé une approche d'investissement responsable en ligne avec certains standards de marché comme les principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI). En tant qu'entité française, le GACM se conforme à la réglementation qui lui est applicable et notamment l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat. Complète et exigeante, cette réglementation impose de fait au GACM un alignement de ses pratiques avec des standards internationaux comme la TCFD.

Le GACM participe également activement à différents groupes de travail au sein de France Assureurs, dont celui traitant de l'ESG et du climat. Ce groupe de travail suit notamment les développements de standards et réglementations nationaux et internationaux, fournit des conseils pratiques permettant la bonne implémentation des standards ou réglementations par ses membres, ou encore répond à des consultations sur le développement de nouveaux standards.

Enfin, le GACM calcule son empreinte carbone et se fixe une stratégie de baisse de cette empreinte alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. Les détails relatifs à ce sujet sont donnés dans la partie I.F. de ce rapport.



Annexe

Liste des produits financiers article 8 et 9 proposés dans l'offre financière des principaux contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite du GACM à fin 2022 :

Isin	Libellé	Classement SFDR
FR0010037341	CM-AM Europe Growth	Article 8
FR0010259424	Flexigestion Patrimoine	Article 8
FR0010359356	CM-AM France	Article 8
FR0000447591	CM-AM Dynamique International	Article 8
FR0012287381	CM-AM Global Leaders	Article 8
LU1194985112	BL Equities America - EUR Hedged	Article 8
FR0013384963	CM-AM Convictions Euro	Article 8
FR0010291591	CM-AM Obli Moyen Terme	Article 8
FR0013354230	CM-AM Moneplus	Article 8
FR0000444366	CM-AM Sustainable Planet	Article 8
FR0007390174	CM-AM Global Gold	Article 8
FR0010078170	Evolio Actions Monde	Article 8
LU0498180339	Asia Pacific Sustainable Equity Fund	Article 8
FR0000973968	La Française Patrimoine Flexible	Article 8
FR0007016704	La Française Séréni Flex	Article 8
LU0093570256	BL Equities America - USD	Article 8
FR0010924266	CM-AM Europe Dividendes	Article 8
LU0211340665	BL Global Flexible	Article 8
FR0000991770	CM-AM Europe Value	Article 8
FR0000984213	CM-AM Global Emerging Markets	Article 8
FR0013266624	CM-AM Entrepreneurs Europe	Article 8
LU1111642408	Eleva European Selection	Article 8
FR0011066802	OPCIMMO	Article 8
FR0007051040	Eurose	Article 8
LU0270904781	Pictet Security	Article 8
LU1033934008	JP Morgan US Equity EUR	Article 8
FR0013298338	CM-AM Global Innovation	Article 8
FR0010018192	CM-AM Entrepreneur France	Article 8
FR0000008674	Fidelity Europe	Article 8
LU0093570330	BL Equities Europe	Article 8
FR0010400762	Moneta Long Short	Article 8
FR0000986655	CM-AM Euro Equities	Article 8
FR0014000FG0	CM-AM Optimum 90	Article 8
FR0012355139	Lazard Patrimoine SRI	Article 8
FR0010444992	CM-AM Pierre	Article 8
FR0010947002	CM-AM Obli Corpo ISR	Article 8
FR0011253624	R Valor F	Article 8
LU0571085413	Vontobel MTX Sustainable Emerging Markets Leaders USD	Article 8
LU0880062913	JPM Global Healthcare	Article 8
FR0010298596	Moneta MultiCaps	Article 8
LU0035765741	Vontobel Fund US Value Equity USD	Article 8
LU0334857355	Invesco Funds Asia Consumer Demand Fund USD	Article 8

Isin	Libellé	Classement SFDR
LU1033933612	JP Morgan US Equity USD	Article 8
LU0336084032	Carmignac Portfolio Flexible Bond	Article 8
LU0474970190	Pictet Global Megatrend Sélection	Article 8
FR0013041654	CM-AM Human Care	Article 8
LU0218912151	Vontobel Fund US Value Equity EUR Hedged	Article 8
LU0308864023	Mainfirst Top European Ideas	Article 8
FR0011829134	CM-AM High Yield Short Duration	Article 8
LU1305478775	BL American Small & Mid Caps USD	Article 8
LU0334642401	Robeco Emerging Stars	Article 8
LU0309191657	BL Equities Dividend	Article 8
FR0014001TX4	CM-AM Solidaire Tempéré ISR	Article 8
FR0010830240	Lazard Alpha Euro SRI	Article 8
LU0832875438	BL European Small & Mid Caps	Article 8
FR0013384997	CM-AM Small & Midcap Euro	Article 8
FR0013384591	CM-AM Convertibles Euro	Article 8
LU1305478932	BL American Small & Mid Cap EUR Hedged	Article 8
FR0011491182	CM-AM Obli Pays Emergents	Article 8
FR0014005MF7	CM-AM High Yield 2026	Article 8
LU0197230542	Fidelity Funds India Focus Fund	Article 8
LU1160353758	Edmond de Rothschild Global Convertibles	Article 8
IE00B3MB7B14	Muzinich Short Duration High Yield Fund	Article 8
FR0013486453	CM-AM Global Selection SRI	Article 8
LU1720050803	Allianz All China Equity	Article 8
LU2070309880	Amundi Emerging Markets Equity Focus	Article 8
LU2227826869	BL Smart Evolution	Article 8
FR001400DA33	CM-AM USA SRI Hedged	Article 8
FR001400ASL8	CM-AM Selection USA SRI	Article 8
FR001400C2N0	CM-AM Obli IG 2025	Article 8
LU1490785091	DNCA Invest SRI Norden Europe	Article 8
LU1920213326	Eleva leader Small & Mid Cap	Article 8
LU2153539155	Exane Pleiade Fund	Article 8
LU1951200481	Thematics AI and Robotics	Article 8
FR0010187898	R-co Conviction Equity Value	Article 8
LU2147879543	Tikehau International Cross Assets	Article 8
FR0014000YQ0	CM-AM Global Climate Change	Article 9
FR0010702084	Insertion Emplois Dynamique	Article 9
LU1183791794	Sycomore Europe Eco Solutions	Article 9
LU0093570173	BL - Sustainable Horizon	Article 9
FR0013527348	La Française Carbon Impact 2026	Article 9
LU0907927338	DPAM Local EM Sustainable	Article 9
FR0014007407	CM-AM Global City Zen	Article 9
LU1697917083	FFG - Global Flexible Sustainable	Article 9
LU1744646933	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	Article 9
LU2146190835	RobecoSAM Sustainable Water Equities	Article 9
LU2146189407	RobecoSAM Sustainable Healthy Living Equities	Article 9
LU2145461757	RobecoSAM Smart Energy Equities	Article 9



S4663 (05/2023) - Communication GIE ACM - Crédits visuels : Adobe Stock et Vanessa Vercei en page 4